

## CARTE NATIONALE D'IDENTITE - Mineur

- **1<sup>ère</sup> demande et renouvellement :**
  - Formulaire de demande de CNI - cerfa N°12101\*02 (à remplir au stylo noir, en lettres majuscules et avec les accents) ou pré-demande (télé-service disponible sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr))
  - Une copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois (uniquement pour une 1<sup>ère</sup> demande et si le mineur ne dispose pas d'un passeport en cours de validité).
  - Ancienne carte nationale d'identité s'il s'agit d'un renouvellement
  - Photos d'identité datant de moins de 6 mois (identiques aux normes mises en place par le ministère de l'intérieur)
  - Justificatif de domicile au nom des parents daté de moins de 1 an (facture eau, électricité, gaz, ordures ménagères, téléphone, avis d'imposition)
  - Carte nationale d'identité de la personne exerçant l'autorité parentale
  - En cas de divorce des parents, ramener le dispositif complet du jugement de divorce
- **En cas de PERTE/VOL,** un timbre fiscal de 25€ (disponible au bureau de tabac ou sur internet en version dématérialisée), ainsi qu'une déclaration de perte (mairie) ou de vol (gendarmerie) seront également à joindre avec le dossier.

Les demandes et retraits de CNI se font uniquement sur rendez-vous, avec présence du demandeur **obligatoire**.

Lors du retrait de votre CNI, veuillez vous munir du récépissé qui vous a été remis lors du dépôt de votre demande.